

Date de préparation / Date de révision 24-nov.-2020

Version 4

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

981890, 981891 Code du produit

Numéro de la FDS: D15206_SDS_Phosphorus, reagent A, reagent B _FR

Nom du produit **Phosphorus**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Diagnostic in vitro.

Utilisations déconseillées Pas d'information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Thermo Fisher Scientific Oy

Ratastie 2,

FI-01620 Vantaa, Finland

Numéro de téléphone +358 10 329200

Adresse e-mail system.support.fi@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC France +(33)-975181407

CHEMTREC INTERNATIONAL +1 703-741-5970

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Substances/mélanges corrosifs pour les métaux Catégorie 1 (H290)

Corrosion/irritation cutanée Catégorie 1 A (H314) Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 1 (H318) Toxicité aquatique chronique Catégorie 3 (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Phosphorus Date de révision 24-nov.-2020

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher

2.3. Autres dangers

Contient un perturbateurs endocriniens connu ou suspecté Substance a été inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Acide sulfurique (CAS #: 7664-93-9)	5 - < 10	Skin Corr. 1A (H314)
Poly(oxy-1,2-éthanediyle), .alpha[4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phényl]omégahydro xy- (CAS #: 9002-93-1)	1-<3	Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Chronic 2 (H411)

Composant	No REACH.	
Acide sulfurique	01-2119458838-20-XXXX	
Poly(oxy-1,2-éthanediyle),	NA	REACH regulation (EC
.alpha[4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phényl]omégahydro		1907/2006) article 56 -
xy-		Candidate List of Substance
		of Very High Concern
		(SVHC)

Texte intégral des Mentions de danger; voir la section 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Pour plus d'assistance, consultez votre centre antipoison local.

Consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact cutané

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Consulter immédiatement un médecin en cas de symptômes.

Contact oculaire

En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Consulter immédiatement un médecin en cas d'irritation persistante.

Ingestion

NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Phosphorus

Date de révision 24-nov.-2020

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre. Ne pas utiliser d'eau ou de mousse.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Ne pas utiliser d'eau ou de mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

Produits dangereux résultant de la combustion

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2), Oxydes de soufre.

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Mettre en place une ventilation adaptée.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte. Conserver dans des récipients fermés adaptés à l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre en place une ventilation adaptée. Porter un équipement de protection individuelle/un équipement de protection du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Conserver à des températures comprises entre 15 °C et 25 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en laboratoire

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Composant Limites d'exposition

Composant	Finlande	Union européenne	Le Royaume Uni	Allemagne
Acide sulfurique	TWA: 0.05 mg/m ³ 8 tunteina	TWA: 0.05 mg/m ³ (8h)	STEL: 0.15 mg/m ³ 15 min	TWA: 0.1 mg/m ³ (8
	STEL: 0.1 mg/m ³ 15		TWA: 0.05 mg/m ³ 8 hr	Stunden). AGW - exposure
	minuutteina			factor 1
				TWA: 0.1 mg/m ³ (8
				Stunden). MAK
				Höhepunkt: 0.1 mg/m ³

Composant	Suède	Norvège	Danemark	France

Phosphorus Date de révision 24-nov.-2020

Г	Acide sulfurique	Indicative STEL: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ 8 timer	TWA: 0.05 mg/m ³ 8 timer	TWA / VME: 0.05 mg/m ³ (8
		15 minuter	STEL: 0.3 mg/m ³ 15	_	heures).
		TLV: 0.1 mg/m ³ 8 timmar.	minutter. value calculated		
		NGV	thoracic fraction		

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches (La norme

européenne - EN 166)

Protection des mains Gants de protection

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
Gants jetables	Voir les recommandations du fabricant	-	EN 374	(exigence minimale)

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

Protection de la peau et du corps

Vêtements à manches longues

Protection respiratoire

En cas de concentrations supérieures aux limites d'exposition, les travailleurs doivent utiliser les respirateurs homologués correspondants.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

À petite échelle / utilisation en laboratoire

Utilisez un NIOSH / MSHA ou la norme européenne EN 149:2001 appareil respiratoire approuvé si les limites d'exposition sont dépassées ou si des symptômes d'irritation ou d'autres ont de l'expérience Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Incolore État physique Liquide

Odeur Inodore

Seuil olfactif Aucune donnée disponible

pH

Phosphorus Date de révision 24-nov.-2020

Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible Point de ramollissement Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition Sans objet Point d'éclair Sans objet

ns objet Méthode - Aucune information disponible

(Air = 1.0)

Taux d'évaporationAucune donnée disponibleInflammabilité (solide, gaz)Aucune information disponibleLimites d'explosivitéAucune donnée disponible

Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité de vapeur Aucune donnée disponible

Densité / Densité

Densité apparente

Hydrosolubilité

Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition
Viscosité
Propriétés explosives
Propriétés comburantes
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Aucune information disponible
Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

10.4. Conditions à éviter

Excès de chaleur. Produits incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Bases. Agents réducteurs forts. Métaux. Métaux finement pulvérisés. Matières organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2). Oxydes de soufre.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit

Aucune information n'est disponible quant à la toxicité aiguë de ce produit

a) toxicité aiguë;

Oral(e) D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

ATE = > 2000 mg/kg

Cutané(e)Non classéInhalationNon classé

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
-----------	-----------	-------------	----------------------------

Phosphorus

Date de révision 24-nov.-2020

Acide sulfurique	LD50 = 2140 mg/kg (Rat)	LC50 = 0.375 mg/L (Rat) 4 h
Poly(oxy-1,2-éthanediyle), .alpha[4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phényl]- .omégahydroxy-	LD50 = 1800 mg/kg (Rat)	

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

Provoque des brûlures.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

. En cas d'éclaboussures dans les yeux, le liquide peut provoquer une irritation et des lésions réversibles.

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire

Non classé.

Peau

Non classé.

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

Non classé

f) cancérogénicité;

Non classé

Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit

Composant	UE	UK	Allemagne	CIRC
Acide sulfurique				Group 1

g) toxicité pour la reproduction;

Non classé.

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique;

Aucune donnée disponible.

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée;

Non classé.

Organes cibles

Aucune information disponible.

j) danger par aspiration;

Non classé.

Symptômes / effets,

aigus et différés

Aucune information disponible

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement.

	Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce	Microtox
I	Acide sulfurique	LC50: > 500 mg/L, 96h	EC50: 29 mg/L/24h	-	-
1		static (Brachydanio			
I		rerio)			

FIN981890, 981891

Phosphorus Date de révision 24-nov.-2020

Poly(oxy-1,2-éthanediyle),	LC50 = 8.9 mg/L 96H	EC50 = 26 mg/L 48h	-	-
.alpha[4-(1,1,3,3-tétraméthylbutyl)phényl]-				
.omégahydroxy-				

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible

Dégradation dans l'usine de traitement des eaux usées

Contient des substances connues pour être dangereuses pour l'environnement ou non-dégradables dans des stations de traitement d'eaux usées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau, et peuvent se propager dans les systèmes d'eau Très mobile dans les sols

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas de données disponibles pour l'évaluation.

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Contient un perturbateurs endocriniens connu ou suspecté

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Autres informations

Ne pas entraîner vers les égouts. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Eviter tout contact avec l'eau.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	IMDG/IMO	ADR	IATA
14.1. Numéro ONU 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU 14.3. Classe(s) de danger pour le transport	or less acid)	UN2796 SULPHURIC ACID (with 51% or less acid) 8	UN2796 SULPHURIC ACID (with 51% or less acid) 8
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de dangers identifiés

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

FIN981890, 981891

Date de révision 24-nov.-2020

Non applicable, les produits emballés

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux X = liste

Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS (Australi e)	KECL
Acide sulfurique	231-639-5	-		Х	Х	-	Х	Х	Х	Х	KE-3257 0
Poly(oxy-1,2-éthanediyle), .alpha[4-(1,1,3,3-tétraméthyl butyl)phényl]omégahydroxy -		-		Х	Х	-	Χ	-	Х	X	KE-3356 8

Composant	substances soumises à	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	1907/2006) article 59 - Candidate
Poly(oxy-1,2-éthanediyle), .alpha[4-(1,1,3,3-tétraméthylbut yl)phényl]omégahydroxy-	Endocrine disrupting properties (Article 57(f) - environment) Application date: July 4, 2019 Sunset date: January 4, 2021 Exemption - None		SVHC Candidate list - 618-344-0 - Endocrine disrupting properties, Article 57f - environment

Réglementations nationales

Composant	Classification d'Eau Allemande (VwVwS)	Allemagne - TA-Luft classe
Acide sulfurique	WGK1	
Poly(oxy-1,2-éthanediyle),	WGK2	
.alpha[4-(1,1,3,3-tétraméthylbut		
yl)phényl]omégahydroxy-		

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une sur la sécurité chimique Évaluation / rapport (CSA / CSR) n'a pas été effectuée

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

Page 8/9

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et

Phosphorus Date de révision 24-nov.-2020

nouvelles

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

AICS - Inv

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian

Inventory of Chemical Substances)

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIoC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable **RPE** - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé

PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë

BCF - Facteur de bioconcentration (FBC)

TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

EC50 - Concentration efficace 50%
POW - Coefficient de partage octanol: eau
vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air Transport Association

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

ATE - Estimation de la toxicité aiguë COV (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Dangers pour la santé Méthode de calcul

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Version 4

Date de révision 24-nov.-2020

Motif de la révision sections de la FDS mises-à-jour, 2, 6, 8, 11, 12, 13, 16.

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

FIN981890, 981891